

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°56/16

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 juin 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGROVA - Ch.BALDO			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGROVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT			
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY			

OBJET : Établissement d'une convention entre la mairie et l'association « Lire et faire lire »

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la commune souhaite développer le partenariat entre l'association et les structures petite enfance et enfance de la commune.
Le programme culturel « Lire et faire lire » favorise le plaisir à la lecture et la solidarité intergénérationnelle par le biais de bénévoles qui narrent les histoires aux enfants.

Il rappelle qu'à ce sujet une convention est signée et est applicable à compter de la rentrée 2016 et pour une durée indéterminée.
Ceux-ci n'appelant aucune observation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publication ou Notification
Le

